



**Dossier pédagogique –
Animations scolaires ou extra-scolaires
proposées en lien avec**



Un spectacle sur le thème des migrations clandestines
Et des ateliers pour mieux comprendre la question...

Transe-en-Danse ASBL, c'est qui ?	p2
Avec « <i>Danse en Papier</i> », qu'est-ce qu'on vous propose ?	p3
> Un spectacle interactif	
> Des Ateliers pédagogiques	
A) Objectifs.....	p3
B) Démarche.....	p4
C) Contenu	
D) Thématiques et liens avec les programmes scolaires.....	p5
E) Outils artistiques	p7
Infos Pratiques	p8
Introduction à la thématique des migrations clandestines, à l'adresse des éducateurs	p9



Transe-en-Danse ASBL ?

L'association Transe-en-Danse a pour but de promouvoir à travers la culture, le dialogue interculturel, la non violence et la citoyenneté active. Elle cherche également à sensibiliser le public aux rapports Nord/Sud et au rôle que chacun peut jouer dans l'évolution du monde, en faveur d'un développement durable et d'un monde vivable pour tous.

L'association poursuit ces objectifs principalement par l'initiation, la pratique et la création artistiques, mais également par tous les aspects possibles de l'éducation non formelle, et à travers tout cadre d'échange interculturel potentiel.

Elle agit sur deux pôles, qu'elle considère comme absolument complémentaires : la création et la formation. D'une part, elle crée et diffuse des spectacles de danse professionnels, toujours en rapport avec le dialogue interculturel ; d'autre part, elle organise des ateliers de création pour adolescents et des cours de danse et de conscience corporelle destinés à différents publics (jeunes en décrochage scolaire, primo-arrivants, femmes en difficultés...).

En termes de création artistique, la compagnie a à son actif un total de 8 spectacles, issus d'une démarche de création très spécifique : Les artistes participant à nos projets sont tous originaires de pays différents, pratiquent des disciplines artistiques différentes et ne se connaissent pas au départ. C'est leur rencontre, à la fois artistique et culturelle, qui crée chaque nouveau spectacle, donnant lieu à une forme d'expression très métissée, tant dans le fond que dans la forme.

Depuis 2007, la compagnie Transe-en-Danse est engagée dans un vaste projet d'échange et de création sur la problématique des rapports Nord-Sud, en partenariat avec la compagnie Ladon au Burkina Faso. Après la création de « *Regards Nord-Sud, Questions...* » à Bruxelles en 2007, puis celle de « *Visions D'ANSEmble* » à Ouagadougou en 2008, et enfin celle de « *Carrefour 2 Transits* », en 2009, qui interrogeait la notion d'identité en lien avec les migrations individuelles et familiales, nous poursuivons depuis 2010 notre démarche de réflexion et de sensibilisation avec « *Danse en Papier* » un spectacle sur la problématique des sans papiers, que nous voyons comme conséquence extrême de l'inégalité des rapports Nord-Sud.

En parallèle de la conception de spectacles, Transe-en-Danse a toujours poursuivi un objectif pédagogique à savoir développer la citoyenneté active en particulier auprès des jeunes. Cette prérogative se traduit notamment par une diffusion scolaire de nos spectacles, et par la mise en place d'ateliers créatifs et artistiques pour adolescents, qui peuvent s'intégrer, à la demande, dans le programme d'un cours de français, de théâtre, d'histoire, de morale ou de géographie.



Avec « *Danse en Papier* », Transe-en-Danse ASBL propose :

- **Un spectacle interactif** qui implique le public avant même le commencement du spectacle, afin de permettre aux spectateurs de se retrouver d'emblée au cœur de la question et d'en expérimenter physiquement les problèmes, bien que de manière ludique et brève, pour déclencher ainsi un questionnement face à la gestion administrative du monde que nos lois et nos votes légitiment.

Après avoir dû faire plusieurs fois la file à différents guichets pour obtenir un ticket d'entrée valide, c'est un labyrinthe de papiers qui mène les spectateurs à la salle de spectacle. À la sortie du labyrinthe, les tickets sont contrôlés. Selon leur couleur, ces tickets déterminent différents "droits de passages" pour les spectateurs, qui auront un parcours différent à suivre, avec plus ou moins de difficultés à franchir, pour arriver jusqu'à la salle de spectacle. Les artistes commenceront eux-mêmes le spectacle au sein du public et auront, de même, différents niveaux de frontières à traverser avant de pouvoir monter sur scène.

Notre objectif par rapport à la tournée du spectacle est multiple : il s'agit à la fois

- de sensibiliser la population aux **raisons** qui poussent les « étrangers » à quitter leur pays, d'interroger la **responsabilité** économique, politique et historique de nos pays dans ce système, ainsi que celle que nous portons en tant que citoyens-consommateurs de par notre mode de vie et nos choix quotidiens.
 - de mettre en lumière le caractère absolument aléatoire des critères de régularisation et les conditions de vie intenable qu'impliquent le statut d'illégal, pour enfin poser la question du **respect des droits de l'Homme** dans nos propres pays.
 - de montrer les **conséquences** sociales et les difficultés du départ et de la vie « illégale » ici, et d'interroger le rôle de la jeunesse locale « *d'oser inventer l'avenir de son propre pays* », comme le disait le capitaine Thomas Sankara avant de se faire assassiner.
-
- **Des ateliers de sensibilisation** qui préparent les élèves à la problématique développée par le spectacle. Sous forme de jeux et de mises en situation, ces ateliers puisent dans des techniques d'improvisation théâtrale et d'expression corporelle. Ils aborderont de manière ludique les différentes causes et conséquences de l'immigration clandestine, afin de permettre à chacun de comprendre la complexité de la question et de pouvoir l'envisager de manière nuancée.

A) Objectifs des ateliers

- **Favoriser** une réflexion citoyenne par la découverte de différentes disciplines artistiques,
- **Permettre** l'expression individuelle et créative de chacun, rendre le jeune acteur et responsable au travers d'un processus ludique et créatif,
- **Développer** entre les jeunes les rencontres et les échanges, et plus particulièrement l'écoute interculturelle,
- **Susciter** la responsabilité individuelle au sein d'une dynamique collective, et **sensibiliser** ainsi à la citoyenneté active.



B) Démarche :

Citoyenneté active : En donnant aux jeunes l'occasion de se positionner, de choisir et de se construire un rôle à jouer, la mise en situation artistique permet aux jeunes de comprendre le rôle qu'ils jouent dans la société, de prendre conscience des conséquences de leurs choix et de leurs actes dans la construction du monde.

Dialogue interculturel : Tout en initiant les jeunes à différentes techniques artistiques, les ateliers sont basés sur l'implication collective de chacun. Ils permettent à chaque jeune d'exprimer son point de vue sur la société dont il fait partie, tout en nourrissant le débat par la rencontre et la confrontation des cultures et des vécus de chaque participant, et des artistes qui encadrent l'atelier, qui sont eux-mêmes toujours représentatifs d'une certaine diversité.

Initiations artistiques multidisciplinaires : jeux de rencontre, dynamique de groupe, exercices d'improvisation, exploration de différents thèmes et débats avec les participants à l'issue de chaque mise en situation.

C) Contenu

ETAPE 1 : Atelier de sensibilisation à la thématique du spectacle : migrations - minimum 1h, idéalement 2 ou 3h.

ETAPE 2 : Représentation - durée totale 2h.

- Parcours interactif - 20 minutes
- Spectacle Danse en Papier - 1h10
- Débat - 30 minutes

ETAPE 3 : Approfondissement - au choix :

- Analyse du spectacle Danse en Papier
- Témoignage de personnes concernées
- Création d'un spectacle par les jeunes eux-mêmes *

* Possible à partir de 5 séances. Elaboration et réalisation collective d'un spectacle : développer une dynamique de groupe, permettre l'expression personnelle des participants au travers des disciplines de leur choix, et à l'intérieur d'une création collective dont ils sont tous responsables ensemble.

D) Thématiques/questions soulevées par les ateliers et liens possibles avec les programmes scolaires :



Morale/Religion/Philo :

« Toute personne à le droit de circuler librement et de choisir sa résidence a l'intérieur d'un état. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. (...) Toute personne a droit a un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires (...) »

Droits de l'homme et démocratie... une publicité mensongère ?

→ Le jeu du capitaine permet par une mise en situation des élèves amener à « traverser la mer » de différentes manières, de faire émerger leurs représentations mentales des causes qui poussent les migrants à quitter pays amis famille maison etc. pour risquer leur vie afin d'atteindre l'Europe. L'énumération des diverses raisons possibles de quitter son pays permet de questionner l'universalité de la notion de « Liberté » selon les distinctions que nos états appliquent en fonction de l'origine des personnes concernées.

Géographie :

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde... »

Et si on en accueillait au moins notre part, et qu'on l'envisageait comme une richesse ? »

→ Le jeu des chaises et d'autres exercices d'expression corporelle travaillant la gestion de l'espace, permettent d'aborder avec les jeunes la question de l'inégale répartition des ressources mondiales, du bénéfice que certaines régions du monde en tirent au détriment des autres, et de placer ces données en perspective avec la répartition des populations humaines dans le monde, migrants inclus.



Français :

« *Le Français est élastique, mais ça n'a rien n'à voir avec le caoutchouc !* »
(proverbe Burkinabais)

Regard sur la société contemporaine au travers des différentes formes de parole qu'elle regroupe : discours politiques, caricatures médiatiques, proverbes et expressions populaires, métissages et engagements artistiques, paroles de résistance...

Théâtre :

« Et si *JE deviens UN AUTRE*, qu'est-ce qu'il se passe ? ».

Sur base de différents témoignages, des jeux de rôles mettent les jeunes en situation. Entrer dans la peau d'un personnage pour envisager de manière créative les différentes issues possibles. Et dans le cul de sac, quand la situation est désespérée, que faire ?

Le recours à l'humour comme moyen de survie.

Histoire et citoyenneté :

« *Mais quels motifs poussent ces gens à tout quitter pour venir « chez nous » ?* ».

Flash-back dans l'histoire de la colonisation, des indépendances, de la mondialisation et de la dette du tiers monde, jusqu'aux contrôles d'identité et rapatriements forcés d'aujourd'hui.

Le conte et la danse africaine peignent une image floue, souvenir lointain de l'esclavage et de la traite négrière, pour une question laissée en suspens, sans réponse :

Aurait-on oublié notre devoir de mémoire ? La situation actuelle est-elle meilleure ou pire que dans le passé ? Qu'en sera t'il demain ?



E) Outils artistiques proposés :

Dans une perspective multidisciplinaire, une ou plusieurs des disciplines ci-dessous peuvent être abordées :

DANSE CONTEMPORAINE : Développer la conscience corporelle aux 4 niveaux de l'expression scénique : soi, les autres, le temps et l'espace. Comprendre les liens et les implications de ces 4 niveaux, sur scène comme dans la vraie vie. Lorsqu'on engage son corps dans l'espace, en relation avec d'autres, comment trouver un rythme commun ?

CONTES ET DANSES AFRICAINES : Lien entre le conte, la danse et la vie quotidienne, des racines traditionnelles aux dynamiques contemporaines.

SLAM : Expression urbaine, racines du mouvement, diversité des formes, écriture de textes.

THEATRE : travail de l'émotion, improvisation autour de différents thèmes, personnages et situations, détournement d'objets. Création de scènes.

PHOTO / VIDEO : travail sur le sens de l'image et sa construction, sensibilisation aux médias et décodage des messages qu'ils véhiculent.
Techniques et pratiques du reportage.

A vous enseignants, animateurs, éducateurs, de choisir la ou les thématiques qui vous intéressent, et les outils artistiques au travers desquels vous souhaitez que nous les développiions avec vos jeunes.

Pour vous aider à préparer l'intervention de notre équipe auprès de vos jeunes, vous trouverez, en fin de ce dossier, une première introduction en la matière.

Infos Pratiques

Encadrement :

Selon le nombre de jeunes : **un artiste intervenant pour 12 participants**, jusqu'à 72 personnes en parallèle, réparties dans plusieurs locaux, en présence des éducateurs qui les accompagnent.

Public :

Ces ateliers s'adressent à tous, adultes, adolescents, enfants **à partir de 9 ans**, et ont pour vocation d'ouvrir aux jeunes un nouvel espace de citoyenneté à investir.

Nos formules peuvent aussi s'adapter à la demande, selon les besoins de chacun!

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Contacts

Transe-en-Danse ASBL,
77 Rue des Tanneurs, 1000 Bruxelles.
Tel: 02 213 70 82 E Mail : transe_en_danse_asbl@yahoo.fr

Coline Billen
Directrice de Transe-en-Danse
0473 25 35 67

Maïté Cardon
Chargée de diffusion
02 213 70 82 (14h-18h)

Introduction à la thématique des migrations clandestines, à l'adresse des éducateurs.

Dès les années 90, le thème des sans-papiers est devenu récurrent dans l'actualité occidentale. Pourtant, les migrations sont un phénomène que nous pouvons voir aussi bien vers les pays occidentaux que partout ailleurs dans le monde, et à toutes les époques de l'Histoire.

Les médias nous offrent souvent des images désolantes mais nous procurent peu d'explications quant aux raisons qui ont menés ces personnes à quitter leur pays pour chercher ailleurs, une meilleure situation.

Les « sans-papiers » sont également des exemples vivants des déséquilibres économiques et politiques entre les différents Etats.

Nous désirons aborder ce sujet délicat en posant les questions suivantes :

- Qui sont les « sans papiers » ?
- Pourquoi ces personnes ont-elles été amenées à changer de pays ?
- Y a t'il parmi ces raisons l'une d'entre elle qui soit plus légitime qu'une autre ?
- Dans quelles conditions s'effectue le voyage clandestin ?
- Comment vivent les arrivants dans leur pays d'accueil ?
- Quelles sont les politiques actuelles au niveau des migrations ?
- Que sont les « centres fermés » ?
- Que peut-on faire ?

> Qui sont les « sans-papiers » ?

Tout d'abord il est nécessaire de clarifier ce qu'est un « sans-papier ». Il s'agit d'une personne qui se trouve sur le territoire d'un Etat et qui ne dispose pas (ou plus) d'un droit de séjour. Un « sans-papiers » peut en effet avoir été confronté à différents types d'expérience :

- Certains ont été en possession d'un titre de séjour légal (visa d'étudiant, visa touristique, visa de travail, cohabitation légale, demande d'asile,...) qui a expiré, qui leur a été retiré ou refusé.
- D'autres n'ont jamais eue contact avec les administrations belges, ni dans leur pays d'origine, ni sur le territoire européen, et ont dû entrer en Belgique « en cachette », c'est à dire de façon « illégale ».

Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe a opté pour l'utilisation du terme « migrant irrégulier » du fait de la connotation négative et criminelle du terme « illégal ».

Un « sans-papier » peut être un adulte ou un vieillard aussi bien qu'un enfant. Ce phénomène touche les femmes autant que les hommes, les malades aussi bien que les personnes en bonne santé.

> Pourquoi quitter son pays d'origine ?

Les causes principales de ces migrations sont nombreuses et se recoupent souvent dans la recherche d'une qualité de vie meilleure.

Beaucoup des personnes demandant le droit d'asile fuient des régimes totalitaires où leurs droits sont bafoués et leurs libertés limitées. La guerre, les pressions politiques ou religieuses, ou une situation de grande violence mettent leurs vies en danger.

D'autres personnes fuient leur pays d'origine du fait d'une très grande détresse économique : manque d'opportunités de travail décent, pauvreté, logement précaire, famine... La plupart voient la fuite de leur pays comme une opportunité d'améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles de leurs familles.

La santé, les études, l'amour, la curiosité, sont bien sûr aussi des raisons de partir.

> Y a t'il parmi ces raisons l'une d'entre elle qui soit plus légitime qu'une autre ?

La liberté et la volonté de vivre dans un pays en paix sont souvent les premières réponses qu'on donne. Questionnons donc la notion de « liberté » : Où s'arrête t'elle ? Là où commence celle de l'autre ? Qui donc est légitime pour décider pourquoi quelqu'un peut quitter son pays et pourquoi quelqu'un ne peut pas ?

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme indique que « *Chaque être humain a le droit de quitter son pays, d'y retourner, et de choisir le pays où il veut vivre* ». Nos pays occidentaux sont les premiers défenseurs du respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans les autres pays du Monde.

Pourquoi n'appliquons-nous pas nous-mêmes ces principes « chez nous » ?

> Quand on est « sans-papiers » comment voyage t'on ?

Les conditions du voyage clandestin sont extrêmement risquées. De nombreux détours sont nécessaires pour éviter les points de contrôles aux frontières, les moyens de transport varient au cours du voyage.

Camion, pied, bateau ou embarcation de fortune, container, le voyage est long, les cachettes éprouvantes, l'attente incalculable, les arnaques fréquentes, l'incertitude permanente. Vols, viols et violences sont monnaies courantes.

Le prix, la durée, l'itinéraire autant que la destination et les passeurs, tout peut changer d'un instant à l'autre, et rien n'est moins certain que d'arriver en vie et à bon port.

> Dans quelles conditions vivent les « sans-papiers » ici ?

La situation « irrégulière » dans laquelle se trouvent les « sans-papiers » signifie qu'ils n'ont aucune reconnaissance légale, et qu'ils n'ont donc pas les droits que procurerait leur « identification » : pas droit au logement, pas droit aux soins de santé remboursés, pas droit aux études, pas droit au travail légal, pas droit de vote, pas droit de protection judiciaire... mais surtout, pas droit de séjourner sur le territoire. Ils doivent donc vivre dans la clandestinité, ce qui implique des conditions de vie peu positives : en effet, les « sans-papiers » vivent à tout moment dans la crainte d'être dénoncés ou d'être arrêtés, ce qui les amènerait à être envoyés dans un centre fermé, puis expulsés.

Outre cette incertitude et insécurité permanente, ils vivent dans des logements souvent très précaires : des propriétaires peu scrupuleux n'hésitent pas à loger ces personnes à haut prix dans des logements en très mauvais état. Une des solutions qu'ils trouvent est de vivre auprès de membres de la famille ou d'amis, mais la dépendance à ces derniers peut vite se révéler être une contrainte.

En étant « sans-papiers », il faut savoir qu'il est également très difficile d'avoir accès aux soins de santé, en dehors de « l'aide médicale d'urgence ».

Même si le droit à l'éducation est un droit fondamental, les parents des élèves illégaux ont souvent peur d'être dénoncés, et hésitent à mettre leurs enfants à l'école de peur d'être dénoncés et expulsés.

Economiquement, les « sans-papiers » survivent en travaillant « au noir », c'est à dire souvent dans des conditions extrêmes, pour un salaire de misère, sans aucune couverture des risques qu'ils prennent et sans aucun droit de se plaindre en cas d'exploitation par leur patron car ils ne possèdent pas les papiers de séjour légal nécessaire aux administrations belges.

Même si un employeur bien intentionné voulait les engager de manière légale, il ne le peut pas sans que l'intéressé ait un titre de séjour en règle. Or, une condition pour obtenir ce titre de séjour est d'avoir un contrat de travail. L'absurdité du cercle vicieux administratif enferme ainsi les gens dans un cul de sac.

Si ces revenus on ne peut plus précaires leur permettent avec difficulté de survivre ici, les « sans-papiers » ne manquent pas une occasion aussi d'envoyer de l'argent à leurs familles restées au pays.

Ce faisant, les « sans-papiers » renforcent ainsi fortement, à la fois

- l'économie européenne qui profite de leur main d'œuvre bon marché (particulièrement dans les secteurs de l'Horéca, de la maintenance et de la construction) et bénéficie des taxes que ces derniers paient sur tout ce qu'ils achètent sans bénéficier de l'aide sociale, et à la fois
- l'économie de leurs pays d'origine, car l'aide cumulée que tous les migrants envoient à leurs familles dépasse de loin les budgets annuels de l'aide mondiale au développement.



> Quelles sont les politiques migratoires européennes actuelles ?

Depuis les Accords de Schengen, signés par tous les pays de l'Union européenne à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande, une politique d'immigration et d'asile cohérente entre les pays de l'Union Européenne a été mise en place, supprimant les contrôles aux frontières internes de cet espace, mais renforçant ceux-ci aux frontières externes des pays membres de l'Union Européenne.

Une sorte d'armée appelée « Frontex » est chargée de surveiller les frontières et d'empêcher toute personne « illégale » d'y entrer. Pour ce faire, « tous les moyens », y compris la violence, peuvent être utilisés. Des sanctions sont prises à l'encontre des transporteurs introduisant sur le territoire européen des personnes qui ne possèdent pas les documents nécessaires à un séjour légal dans un pays de l'espace Schengen, et ces personnes elles-mêmes, lorsqu'elles sont trouvées, sont placées en détention dans un « centre fermé » et renvoyées au plus vite vers leur destination d'origine supposée.

Pour entrer en Europe, il faut être en possession d'un passeport et d'un visa de séjour valide, avec tampon de sortie du pays d'origine et tampon d'arrivée dans le pays destinataire.

Pour obtenir ce visa, il faut prouver un assez haut niveau de moyens d'existence économique, justifier l'objet du séjour avec les nombreuses preuves demandées, ne pas avoir l'intention de travailler, ne pas être signalé à des fins de non-admission, ne pas être considéré comme un danger potentiel pour l'ordre public, et ne pas avoir reçu précédemment un ordre de quitter le territoire.

Le visa de séjour admis ainsi est de trois mois maximum, renouvelable uniquement après trois mois de retour dans le pays d'origine.

Le long séjour n'est admis que dans les cas suivants :

- Droit d'asile, uniquement en cas de persécution personnelle prouvée. Etre originaire d'un pays en guerre ne suffit pas, il faut obtenir le statut de réfugié en prouvant Haut Commissariat Aux Réfugiés qu'on est personnellement visé par le conflit.
- Les études, uniquement si le statut d'étudiant étranger a été obtenu depuis le pays d'origine, et pour la durée limitée des études prévues.
- Le contrat de travail, uniquement dans les métiers dits « en pénurie », c'est à dire à très haut degré de qualification (recherche scientifique, ingénierie de pointe, médecine).
- Le mariage ou regroupement familial, uniquement si les moyens économiques du partenaire en séjour légal sont prouvés comme réguliers et au dessus d'un montant assez élevé.
- En cas de maladie trop grave pour bénéficier de soins de santé suffisants dans le pays d'origine, un droit de séjour est accordé pour la durée estimée de guérison.



> Et la situation belge ?

Tout d'abord, il est important de se rappeler qu'après la Deuxième Guerre mondiale, la Belgique a fait appel à une main d'œuvre étrangère massive. En 1974, l'Etat arrête ces venues sauf dans le cas d'une main d'œuvre spécialisée et non disponible sur le marché de l'emploi belge. Depuis, à part la mise au monde d'un enfant né sur le territoire belge, aucune autre raison que celles listées ci-dessus n'est admissible.

Il reste une option, intitulée « régularisation sur base de circonstances exceptionnelles », qui pose un certain nombre de problèmes, car aucun critère clair n'est inscrit dans la loi.

Les gens osant sortir de l'ombre pour introduire une demande de régularisation se voient ainsi, dans un pays qui se dit démocratique, confrontés à l'arbitraire de l'interprétation de circulaires. La réponse de l'Office des Etrangers peut prendre des années, et en cas de réponse négative, ils recevront un ordre de quitter le territoire, ou seront mis dans un centre fermé avant d'être expulsés.

> Que sont les « Centres Fermés » ?

Espaces de non droit, ce sont des prisons dans lesquelles les étrangers sont parqués par les autorités, sous prétexte d'attente qu'un droit de séjour sur notre territoire soit attribué à la personne concernée. Difficilement accessible des avocats, et situés à côté des aéroports, ce sont en fait des portes d'expulsion cachées de la vue des citoyens, où des êtres humains, y compris des enfants, sont enfermés et souvent maltraités, sans avoir commis aucun crime. Le rapatriement forcé y est monnaie courante.

> Que peut-on faire ?

La première étape, si l'on veut pouvoir contribuer à un changement positif, est de bien se renseigner sur l'actualité, avoir une lecture critique des médias et trier le vrai du faux dans le tapage médiatique et exprimer publiquement son désaccord quant aux décisions politiques qui sont prises ou non.

Les politiques sont très sensibles à l'opinion publique, car l'électorat reste la source de leur pouvoir, et en même temps, la peur et l'ignorance restent le moteur du laisser-faire de l'injustice.

De nombreuses initiatives citoyennes existent et tentent, avec très peu de moyens, de faire avancer la situation. Rejoindre ces associations, rencontrer des personnes migrantes ou « sans-papiers », nouer des liens humains avec eux, contribue à leur bien-être autant qu'à notre propre ouverture personnelle.

